Image not found or type unknown

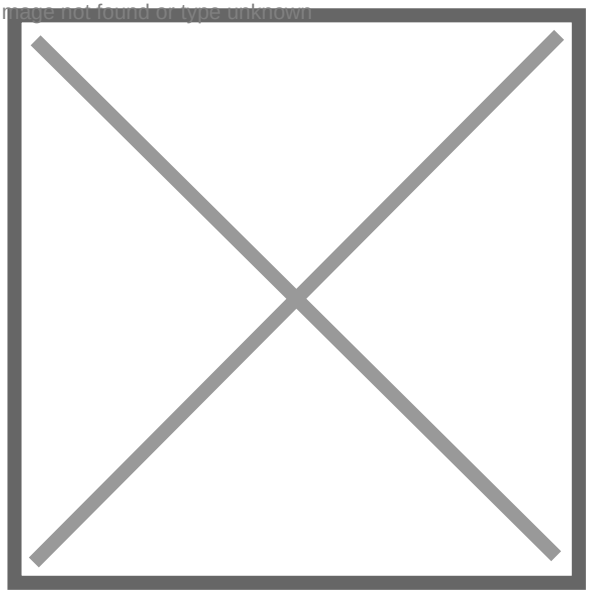

Oubli du notaire de purger l'hypothèque du bien

Par **Prabang1**, le **01/05/2023** à **17:02**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison l'année dernière. Elle était alors en liquidation judiciaire et la vente a été faite par l'intermédiaire d'un mandataire judiciaire, de son notaire et du notre.

Nous decidons de la remettre en vente aujourd'hui et apprenons avec consternation au moment de la signature du compromis de vente qu'une hypothèque de 135,000 euros porte sur notre maison et que, par conséquent, les notaires n'ont pas vérifier et purger l'ensemble des hypothèques portant sur le bien.

Apres nous avoir dit que la procédure pour lever cette creance devait aller vite, notre notaire nous tient maintenant un autre discours. Cette créance est due a un particulier qui a semble-t-il pris un avocat et la decison de levée de creance doit passer par une decison du tribunal. Après de multiples relances, notre avocat a réussi à joindre sa consœur qui ne souhaite plus s’engager par écrit sur une date d’audience. Elle a néanmoins indiqué que cette date aurait été fixée au 23 mai, mais notre notaire nous explique n'avoir aucune possibilité d’en avoir la certitude. De plus cette date pourra faire l’objet d’un report à la demande de l’avocat du créancier s’il le souhaite.

Nous comptons faire réclamation auprès de la chambre interdépartementale des notaires, et si la vente de notre maison ne pouvait être menée à son terme nous demanderons dédommagement à la hauteur du préjudice subi. Nous avons déjà envoyé une lettre

recommandée au notaire des anciens proprètaires précedent dans ce sens.

Reste qu'en attendant, nous n'avons aucune visibilité sur la suite, nous devions signer un compromis d'achat pour une autre maison, les aquereurs de notre maison nous sollicitent egalement car nous avons tous besoin de pouvoir nous retourner sans quoi nous sommes tous a la rue le 1ier Aout. Nous sommes désormais en train d'envisager de laisser tomber l'achat de notre future maison dans l'attente d'avoir une resolution de cette levée d'hypothèque tout en prenant une location pour le cas ou la levée se faisait dans le temps !! Bref dans tous les cas on y perd et la situation est très stressante !

Avez vous l'expérience ce genre de situation ? Cela peut-il etre resolu a temps pour la signature de l'acte de vente le 1ier Aout ? Ou au contraire cela va-il prendre plus de temps ? il semblerait que le créancier tienne a retrouver sa créance hors je ne sais pas si les anciens propriétaires sont solvables... le notaire a certe une assurance mais faire jouer les assurances prends du temps et nous on est coincé au milieu ...

Enfin vers qui se retourner ensuite, notre notaire, le notaire de l'ancien proprétaire, le mandataire ? Enfin comment évaluer tous les prejudices subis.....

Merci pour votre retour d'expérience.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés